COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/19*

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : **SDE 04 – Travaux coordonnés pour enfouissement des réseaux de télécommunications - Poste «Reynière» - Opération sous mandat**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique – Poste Reynière
- de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération
- que le coût prévisionnel du programme s'élève à 39 679.44 € TTC,
- que le mode de financement est le suivant :

Montant TTC	39 679.44 €
Participation communale (dont TVA 6 613.24€)	39 679.44 €

Il est proposé de confier conformément à la Loi n° 85-704 du 12.07.1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence, par convention, une partie de ces attributions.

Le Conseil,

L'exposé du Rapporteur entendu,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie «Poste Reynière»,

APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la Commune de MANE et le SDE 04,

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant TTC	39 679.44 €
Participation communale (dont TVA 6 613.24€)	39 679.44 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à suivre cette affaire et à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents,

DIT que la Commune s'engage à verser sa participation au SDE 04 **en quatre annuités** égales et à inscrit d'office la dépense au budget 2022 correspondant à l'achèvement des travaux.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/20

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : **Adhésion de la Commune de Saint Michel au Syndicat Intercommunal pour l'Exploitation de la Fourrière de Vallongues**

Le Conseil,

Considérant la délibération du 07 Avril 2021 par laquelle le Syndicat d'Exploitation de la Fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues accepte l'adhésion de la Commune de Saint Michel l'Observatoire,

Considérant que cette décision doit être entérinée par toutes les Communes Membres,

A l'unanimité,

ENTERINE cette décision et **ADOPTE** l'adhésion de cette nouvelle Commune.

Ainsi fait et délibéré à MANE. *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/21*

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : **Retrait de la Commune du Chaffaut Saint-Jurson du Syndicat Intercommunal pour l'Exploitation de la Fourrière de Vallongues**

Le Conseil,

Considérant la délibération du 08 Octobre 2021 par laquelle le Syndicat Intercommunal pour l'Exploitation de la Fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues accepte le retrait de la Commune du Chaffaut Saint-Jurson,

Considérant que cette décision doit être entérinée par toutes les Communes Membres,

A l'unanimité,

ENTERINE cette décision et **ADOPTE** le retrait de cette commune.

Ainsi fait et délibéré à MANE. *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

REÇU LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/22*

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : **Service «Eau et Assainissement»**
Bordereau de prix

Le Conseil,

Considérant le bordereau de prix de l'entreprise VALERO pour la réalisation des travaux pour la réalisation des travaux pour le compte de tiers adopté par le Conseil Municipal le 22 Février 2007,

Considérant que depuis cette date aucune augmentation n'est intervenue,

A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise VALERO de porter les forfaits de raccordement à :
950 € HT pour le raccordement au réseau d'eau potable,
850 € HT pour le raccordement au réseau d'assainissement
à compter du 1er Août 2021 selon le détail qui suit :

FORFAIT « EAU POTABLE » - Branchement du type polyethylene ∅ 25 :

Terrassement nécessaire sur une longueur de 6 mètres pour pose d'un ensemble de prise en charge bouche à clé complète sur tout type et∅ de canalisation eau potable
Fourniture et pose
Prise en charge 7 m PE Diam. 25
Robinet avant compteur et purge
Abri compteur enterré ou en façade
Pose compteur (fourni par la Commune)
REFECTION CHAUSSEE ET TROTTOIR A L'EXISTANT
Si pour une impossibilité majeure, le compteur doit se situer à l'intérieur de la maison, les travaux de traversée du mur seront compensés par la non fourniture et pose de l'abri compteur

L'ENSEMBLE HORS TAXE : 950.00 €

FORFAIT «ASSAINISSEMENT» - Branchement type eaux usées en PVC ∅125 :

Terrassement nécessaire sur une longueur de 6 mètres pour pose d'un ensemble de prise en charge PVC ∅ 125
Fourniture et pose
Prise sur collecteur de ∅ 125 à 250 maximum par culotte oblique ∅ 125
Tuyau ∅ 125 (5m)
Tabouret siphoïde ∅ 250
Regard fonte 500/500 série trottoir
REFECTION CHAUSSEE ET TROTTOIR A L'EXISTANT

L'ENSEMBLE HORS TAXE : 850.00 €

DIT que les travaux supplémentaires, hors forfait, feront l'objet d'un devis détaillé.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/23*

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : **Cession Immeuble Vaquer**
Parcelles cadastrées Section E n° 1054 et 455
Madame Martine GIRAUDET

Le Conseil,

Considérant sa précédente délibération du 22 Mars 2021 par laquelle la Municipalité a décidé de céder l'immeuble dénommé «Vaquer» édifié sur la parcelle cadastrée Section E n° 452 pour la somme de 120 000 €,

Considérant qu'une division s'est avérée nécessaire pour cette parcelle afin d'assurer l'accès aux garages communaux,

Considérant le document de division dressé par le Bureau Lagarde, Géomètre Expert,

Considérant le détachement de la parcelle dont sont issues les parcelles suivantes :

E n° 1054 et E n° 1055

A l'unanimité,

ACCEPTE de céder les parcelles cadastrée E n° 1054 et E n° 455 pour la somme de 120 000 €,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir entre Madame Martine GIRAUDET et la Commune de MANE.

DIT que l'acte sera dressé par Maître DURAND, Notaire à GARDANNE (BdR).

Ainsi fait et délibéré à MANE. *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/24*

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : **Etude pour la réhabilitation du captage de la Font de l'Estiou**
Demande de financements

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1111-1 et suivants et l'article L 2121-29.

Considérant la nécessité de procéder à la réhabilitation du captage de la font de l'Estiou

Considérant l'intérêt que revêt cette opération en matière d'alimentation en eau potable de la commune.

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération	Conseil Départemental 30%	Agence de l'Eau 50%	Autofinancement
37 000,00 € HT **44 400,00 € TTC**	11 100,00 €	18 500,00 €	7 400,00 € 14 800,00 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financements

Ainsi fait et délibéré à MANE. *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/25*

Séance ordinaire du 26 Juillet 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*22.07.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*22.07.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, M. DANGAIN Jean-Pierre, , Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, M. GRECO Luc, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme CALVAT Andrée (Procuration à Marie-Christine BERGAMASCHI)
Mme DAUPHIN Marie-Claude (Procuration à Alain FIORI)

SECRETAIRE : M. BRUN Pierre

OBJET : Ilot de la Bourgade – Ilot 1C cadastrés Section E n°90-96-519-521-522-523
Demande de financement

Le Conseil,

Considérant le programme entrepris par la commune pour la lutte contre l'habitat indigne et notamment sur l'ilot 1C situé dans l'opération globale de «l'Ilot de la Bourgade»,

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

Montant de l'opération	Etat (PLA.I)	Conseil départemental (PLA.I)		Conseil Régional	Autofinancement Emprunt
		Conseil Départemental	Surcharge foncière		
800 000 € HT **844 000 € TTC**	110 520 €	12 200 €	20 000 €	80 000 €	621 280 €

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Régional, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT),

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour solliciter ces aides financières.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
29 JUIL. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE